



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 octobre
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
à la salle des fêtes de Saint-Christaud
sur convocation régulière du 07 octobre 2022

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BRUN Karine, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Étaient Excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, Payen Éric, SENECLAUZE Christian, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient Absents :

Pouvoirs :

BIENVENU Frédéric (pouvoir donné à Carole DELOR).

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Délibération B20221013_096 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises – Programmation 2022

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2022, une subvention de 27 504 € à la SARL MUREL ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 14 027,04 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 13 476,96 € seront versés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20221013_097 Convention de traitement des DEEE avec Ecosystem

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte constatant la cessation de la convention avec OCAD3E en date du 30 juin 2022 ;
- Approuve la nouvelle convention de collecte séparée des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec Ecosystem, pour la période du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2027, en remplacement du contrat actuel et annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention et tout document afférent,
- De charger Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbone le 19 octobre 2022